

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de 7 jours pour se rétracter.

En cas d'annulation à moins de 3 jours ouvrés du début de la formation, d'absence non justifiée le jour du démarrage du stage ou d'abandon en cours de stage pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, la totalité des frais sera retenue.

Article 3 — Clauses particulières

Déplacements : Dans le cas de l'utilisation de son véhicule pendant la session, le stagiaire atteste avoir un permis de conduire en cours de validité et un véhicule assuré.

Droit à l'image : Sauf spécification contraire, le stagiaire autorise la Chambre d'agriculture à utiliser son image pour illustrer les actions de communication du groupe Chambre d'agriculture (*raier cette mention en cas de refus*).

Article 4 — Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Commerce de Grenoble sera seul compétent pour régler le litige.

En signant ce bulletin, je reconnais avoir pris connaissance des conditions de formation, des dispositions financières et tarifs ainsi que des conditions générales de vente des formations disponibles auprès du service Formation et sur le site internet de la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc (<https://extranet-savoie-mont-blanc.chambres-agriculture.fr/trouvez-votre-prochaine-formation/conditions-generales>).

Fait en double exemplaire, le :/...../.....

A :

Signature

Pour le Président de la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc et par délégation
Johanna MAMASIAN-ROY, Conseillère Formation

Un exemplaire de ce contrat est à retourner daté et signé par le stagiaire à l'organisme de formation. Pensez à en garder une copie.



Pour toute question sur les conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap ou en difficulté d'apprentissage, contactez l'équipe formation au 04 57 08 70 11 ou à formation@smb.chambagri.fr

VOS ATTENTES

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire et de le renvoyer au responsable de la formation avant le début de celle-ci, afin de lui permettre de mieux vous connaître et de cerner vos attentes.

Il fournira des informations utiles aux formateurs qui animeront le stage, leur permettant d'adapter la formation au plus près des besoins des participants.

Avant la formation, où situez-vous votre niveau de connaissance/compétence sur le sujet abordé ?

(Entourer votre réponse - 1 = aucune connaissance / 10 = connaissance totale et complète)

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Après la formation où souhaiteriez-vous vous situer ?

(Entourer votre réponse - 1 = aucune connaissance / 10 = connaissance totale et complète)

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Quels auto-contrôles pratiquez-vous déjà aujourd'hui ?

.....
Avez-vous déjà mis en place des éléments de traçabilité sur votre exploitation ? Si oui, lesquels ?

.....
Quel(s) point(s) particulier(s) souhaitez-vous aborder lors de cette formation ?

.....

PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



FORMATION
ELEVAGE

**Je me forme
à la biosécurité en
élevage porcin**

21 Novembre 2023

St Baldoph

Contact

Audrey TREVISIOL

04 57 08 70 11

formation@smb.chambagri.fr

Dernière mise à jour : 19/09/2023

Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc
40 rue du Terraillet 73190 SAINT-BALDOPH
52 avenue des Iles 74994 ANNECY Cedex 9
www.services.casmb.fr



PROGRAMME DE LA JOURNÉE DE FORMATION



Objectifs

- ◆ Maîtriser les bases de la Fièvre Porcine Africaine
- ◆ Concevoir et gérer un plan de biosécurité sur son exploitation
- ◆ Mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène



Programme (version 2022-2023)

- ◆ Les connaissances de base sur la Fièvre Porcine Africaine
- ◆ Les éléments de compréhension de la situation actuelle
- ◆ La notion de biosécurité et l'Arrêté Ministériel du 16 octobre 2018 (réglementation)
- ◆ Les mesures d'hygiène
- ◆ La construction d'un plan de biosécurité



Méthodes pédagogiques

- ◆ Apports, échanges
- ◆ Travaux pratiques adaptés à l'exploitation de chaque stagiaire, notamment pour la construction du plan de biosécurité

Pour les travaux pratiques, les stagiaires devront apporter un plan de leur exploitation



Modalités d'évaluation

- ◆ Les trois objectifs seront évalués à travers un Quiz et lors de tours de table

MODALITÉS PRATIQUES

Horaires : 9 h - 17 h
(pause-repas de 12h30 à 13h30)

Lieu : Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc 40
rue du Terraillet (salle du GDS au 2ème étage) -
73190 ST BALDOPH

Responsables de stage : Laurianne BRANCO , Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc et Laura CAUQUIL,
GDS des Savoie

Intervenant : Aurore Torrent , ingénieure sanitaire GDS Isère

Public : Eleveur de porcs

Pré-requis : Aucun

Une attestation de fin de formation est adressée à chaque stagiaire à l'issue de la formation.
Si vous êtes au réel, elle peut vous permettre de bénéficier d'un crédit d'impôt formation.

BULLETIN D'INSCRIPTION VALANT CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

*Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive et tout règlement de frais.
(Article L. 6353-3 du code du travail)*

**A retourner accompagné du chèque de règlement de la formation (si besoin)
à la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, 40 rue du Terraillet 73190 St Baldoph,
à l'attention d'Audrey TREVISIOL ou par mail : formation@smb.chambagri.fr**

Je soussigné(e),

NOM Prénom

Né(e) le / / À

Adresse.....

Code Postal Commune

Tél.

Mail

Statut actuel (cocher la case correspondante) :

Chef d'exploitation Aide familial MSA Conjoint(e) collaborateur MSA

Cotisant(e) solidaire Salarié(e) secteur agricole Salarié(e) autre secteur

Inscrit à Pôle Emploi et PPP agréé Porteur de projet (PPP agréé) Autre (merci de préciser) :

Si vous souhaitez que vos coordonnées soient transmises pour covoiturage cocher cette case

M'inscris à la formation intitulée : « Je me forme à la biosécurité en élevage porcin »

Durée : 1 jour

Responsables de stage : Laurianne BRANCO (CASMB) et Laura CAUQUIL (GDS des Savoie)

Date du stage : 21 novembre 2023

Lieu : Saint-Baldoph

Formation organisée par la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, 52 avenue des îles, 74994 ANNECY Cedex 9. Numéro de déclaration d'activité : 82740279874. Cette formation entre dans la catégorie des actions de perfectionnement

Article 1 — Dispositions financières

Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas ne sont pas compris dans le coût pédagogique et restent à la charge du participant. Tout stage commencé est dû en totalité.

- **0 € si je suis ayant-droit Vivéa** (chef d'exploitation, conjoint collaborateur, aide familial, cotisant solidaire actif) sous réserve que le contributeur soit à jour de ses cotisations MSA et qu'il dispose d'un crédit Vivéa suffisant. La formation sera facturée au tarif « autres publics » si Vivéa ne finance pas l'ayant-droit (contribution Vivéa non payée, seuil de financement dépassé, consentement non donné à Vivéa...) ou si le stagiaire ne fournit pas la preuve de la régularité de sa situation (attestation MSA spécifique).

- **175 € pour les autres publics**

Prise en charge possible sous certaines conditions par votre OPCO sous réserve de demande préalable, du respect des délais liés aux financeurs et de l'acquittement de la facture.

Article 2 — Interruption du stage

En cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, ou si le client est empêché de suivre la formation par suite de force majeure (Cf Article 1148 du Code civil), seules les prestations effectivement dispensées sont dues au *prorata temporis* de la valeur prévue au contrat. La Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant. Les inscrits seront informés dans les plus brefs délais.

